

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MANDARINE

AFER ACTIONS ENVIRONNEMENT - Part R

ISIN - FR001400A0C9

Ce fonds est géré par Mandarine Gestion.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

AFER Actions Environnement (le « Fonds ») est un fonds nourricier de la classe d'actions MGA du Compartiment Maître Mandarine Global Transition ("Compartiment Maître") de la SICAV de droit luxembourgeois Mandarine Funds (ci-après la « SICAV »). A ce titre, le Fonds est investi à hauteur de 90% minimum et en permanence dans le Compartiment Maître et à titre accessoire en liquidités. Rappel de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement du Compartiment Maître : Le Compartiment Maître est un fonds d'actions internationales dont l'objectif est de réaliser une performance nette supérieure à MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (all countries world index) NR, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, au travers d'un portefeuille diversifié composé d'actions d'entreprises, de toutes tailles de capitalisation et de toutes zones géographiques, dont le modèle économique, les produits ou services répondent, selon l'analyse de la société de gestion, significativement et positivement aux défis de la transition énergétique et écologique. La stratégie d'investissement repose sur une sélection d'actions d'entreprises impliquées dans des thématiques ou des secteurs d'activité liés au développement durable et à l'environnement et, plus spécifiquement, à la transition énergétique et écologique. Le Compartiment Maître cherchera, au travers d'une approche "croissance & qualité", à financer et à capter la dynamique de croissance des sociétés natives de la transition écologique, des fournisseurs de solutions ou des sociétés en transition vers une économie décarbonée. Le Compartiment Maître sélectionnera les entreprises dont le modèle économique, les produits ou services et processus de production dans des domaines d'activité dits « Eco-Activités » contribuant significativement et positivement à la transition énergétique et écologique et à la lutte contre le réchauffement climatique. Dans ce cadre, l'actif du Compartiment Maître sera composé : • à 50% minimum de l'actif net dans les entreprises de Type I - "Part Verte élevée" (celles réalisant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans les Eco-Activités) • à 50% maximum de l'actif net dans les entreprises de Type II - "Part Verte modérée" (celles réalisant de 10% à 50% exclu de leur chiffre d'affaires dans les Eco-Activités) • à 20% maximum de l'actif net dans les entreprises de Type III - "Diversification" (celles réalisant moins de 10% de leur chiffre d'affaires dans les Eco-Activités).

Les sociétés dont les activités économiques appréciées comme contraires à la transition énergétique et écologique, ou actuellement controversées seront exclues. Le Compartiment Maître sera investi au minimum à hauteur de 80% de son actif en actions cotées et de toute taille de capitalisation et de toutes zones géographiques dont pour une part appréciable dans des émetteurs des pays émergents (25% max de l'actif net).

Une large majorité des valeurs correspondant à la thématique du changement climatique étant des sociétés de petite ou moyenne capitalisation, le Compartiment pourra être constitué jusqu'à 100 % maximum de l'actif net d'entreprises de petite ou moyenne capitalisation. Le risque de change pourra atteindre 100% de l'actif net. Le Compartiment Maître pourra investir jusqu'à 10% de ses actifs nets dans des actions chinoises de catégorie A via Stock Connect et/ou des actions chinoises de catégorie B.

Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que son investissement dans le Compartiment a pour objectif de contribuer au financement de la transition écologique et énergétique mais qu'il ne génère pas d'impacts directs positifs sur l'environnement et la société.

Objectif de gestion : Obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence. Le Fonds a pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR ; il est soumis aux exigences de publication d'informations dudit article 9. Le Fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Indicateur de référence : .

Le Fonds est géré de manière active.

Type de fonds : OPCVM - UCITS V.

Affectation des revenus : Distribution.

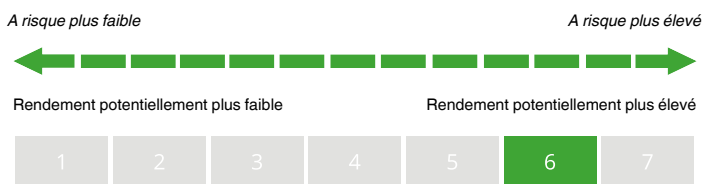
Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats :

Les demandes de souscription et de rachat de parts sont reçues chaque jour ouvré non férié de la bourse de Paris au plus tard à 10h chez BNP Paribas et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Fréquence de valorisation : Chaque jour ouvré non férié de la Bourse de Paris.

Durée de placement minimum recommandée : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement de niveau 6 reflète principalement l'exposition du fonds aux marchés actions dans lesquels il est investi.

- Les données historiques utilisées pour calculer le niveau de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce fonds.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation soudaine de la qualité d'un émetteur ou de celui de sa défaillance.

Risque de liquidité : Il représente la baisse de prix que le Fonds devrait potentiellement accepter afin de pouvoir vendre certains actifs sur lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5.00%
Frais de sortie	Néant
Frais de conversion	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1.25% *
----------------	---------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant**
---------------------------	---------

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs, vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

*Les frais courants sont fondés sur les frais de l'exercice précédent. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC. Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de ce Fonds, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

** clos au 31/12/2022.

PERFORMANCES PASSES

La Part ne dispose pas encore de données sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

L'information présentée est fondée sur des performances passées qui ne sont pas constantes dans le temps et ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

La performance du fonds est calculée coupons nets réinvestis après déduction de tous les frais prélevés par le Fonds.

Date de création du fonds : 2022

Date de lancement : 25/08/2022

Devise de référence : EUR

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP Paribas.

Les prospectus, rapports annuels / documents semestriels et périodiques ainsi que la dernière valeur nette d'inventaire sont disponibles et adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite à l'investisseur auprès de :

Mandarine Gestion - 40 avenue George V - 75008 Paris - serviceclient@mandarine-gestion.com.

Les détails actualisés de la politique, des conditions et de la méthode de calcul de la rémunération de la Société de Gestion actualisée, sont disponibles soit en version papier sur demande au siège de la société, soit sur le site internet suivant : <http://www.mandarine-gestion.com/france/fr/menu-bas/documents-reglementaires/> ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les

organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

Le Fonds propose d'autres types de parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus values et revenus éventuels liés à la détention des parts peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil ou distributeur financier.

La responsabilité de Mandarine Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds. Le Fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique/"U.S. Person" (au sens de la définition données dans le prospectus).